

## ORDONNANCE COLLECTIVE

### INITIER ET ADMINISTRER LE GLUCAGON

OC-M-5

#### Date d'entrée en vigueur

Novembre 2012

#### Date de révision

15 septembre 2015

#### Référence à un protocole

Protocole d'intervention lors d'hypoglycémie

#### Professionnels habilités à exécuter l'ordonnance

Les infirmières et infirmiers habilités qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

#### Secteurs d'activité visés

- Centre de services Avellin-Dalcourt :
  - Programme hébergement
  - Programme santé physique : service des urgences (**absence médicale seulement**)
  - Programme SAPA : service ambulatoire gériatrique (SAG) et unité de courte durée gériatrique (UCDG)
- Centre Comtois :
  - Programme SAPA : centre de jour
- Point de service Saint-Paulin : services de santé courants
- Point de service Saint-Alexis : services de santé courants
- GMF Clinique médicale St-Laurent

#### Personne, groupe de personnes ou situation clinique visés

L'ensemble de la clientèle pédiatrique et adulte des secteurs visés.

#### Activités réservées de l'infirmière

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, y compris le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

#### Médecin répondant

- Médecin traitant de l'hébergement et de l'UCDG;
- Médecin de garde du service des urgences et des points de services.

<b>Indications et conditions d'initiation</b>	Usager inconscient avec une glycémie capillaire <b>de moins de 4 mmol/L</b> <u>et</u> accès veineux impossible.
<b>Intentions thérapeutiques</b>	Corriger l'hypoglycémie.
<b>Contre-indications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insulinome (rare)</li> <li>• Phéochromocytome (rare)</li> <li>• Allergie ou intolérance au glucagon.</li> </ul>
<b>Directives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrer le glucagon reconstitué : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adulte: administrer 1 mg, SC ou IM</li> <li>○ Enfant de plus de 20 kg (5 ans et plus) : administrer 1 mg, SC ou IM</li> <li>○ Enfant de moins de 20 kg : administrer 0,5 mg, SC ou IM</li> </ul> </li> </ul> <p>Note : le glucagon peut également être administré par la voie IV par une infirmière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À titre indicatif, la reprise de conscience devrait être dans les 10 à 15 minutes pour l'administration SC, dans les 4 à 10 minutes pour l'administration IM et dans la minute pour l'administration IV.</li> <li>• L'administration du glucagon doit être suivie d'un contrôle de la glycémie et de l'administration d'une autre source de glucides, se référer au protocole d'hypoglycémie de l'établissement.</li> </ul>
<b>Limites/Référence au médecin</b>	Aviser le médecin traitant post administration et suivre ses indications.
<b>Référence aux méthodes de soins du CESS (anciennement l'AQESSS)</b>	Administration de glucagon.
<b>Sources</b>	ASSOCIATION CANADIENNE DU DIABÈTE, (2008). Lignes directrices de pratique clinique 2008 de l'Association canadienne du diabète pour la prévention et le traitement du diabète au Canada. <i>Canadian Journal of Diabetes</i> , 32(S1).  CSSS DE LA VALLÉE-DE-LA-BATISCAN. <i>Ordonnance collective O-M-D1 «Diabète : Traitement de l'hypoglycémie»</i> , février 2009.  HÔPITAL D'OTTAWA. <i>Manuel sur la pharmacothérapie parentérale</i> . 36 <sup>e</sup> éditions 2015.  CESS. <i>Méthodes de soins informatisées</i> , [en ligne].

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

### Rédigée par :

Annie Dubé, conseillère en soins infirmiers

Date : 2012-11

Karine Bertrand, conseillère en soins infirmiers  
volet prévention et contrôle des infections

Date : 2012-11

### Validé par :

*Original signé*

Martine Déziel, chef programme santé physique et  
Conseillère cadre en soins infirmiers

Date : 2012-12-13

*Original signé*

Jocelyn Milot, inf., M.Sc.  
Directeur des soins infirmiers

Date : 2012-12-17

## PROCESSUS D'APPROBATION

### Approuvée par :

*Original signé*

Dr Martin Lamy,  
Président du CMDP

Date : 2012-11-27

## PROCESSUS DE MISE À JOUR

### Révisée par :

Annie Dubé, conseillère en soins infirmiers

Date : 2013-11-20

### Présentée au CMDP

Date : 2013-11-26

### Révisée par :

Karine Bertrand, conseillère en soins infirmiers  
Yvon Rousseau, chef du département de pharmacie

Date : 2015-09-14

Date : 2015-09-14

### Validée par :

Annie Dubé  
Cadre intermédiaire intérimaire en soins infirmiers

Date : 2015-09-14

### Présentée au CMDP

Date : 2015-09-15